



DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE

Numéro de l'acte	2025-1624-URBCG
Nature de l'acte	Décision
Matière de l'acte	2.2.5

OBJET : DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE

Le Maire de la Ville d'Arques,

VU,

- l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire le règlement de certaines affaires,
- le code de l'urbanisme, et notamment l'article R.421-14,
- la délibération n°2020-26 du 3 juin 2020, modifiée par la délibération n°2023-111 du 12 juillet 2023 ; au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment de procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux,

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section A-1667, sise rue du Berry à Arques (62510),

Considérant que des travaux de remise en peinture des façades du bâtiment de la Base Nautique située rue du Berry à Arques (62510) sont envisagés,

Considérant que la réalisation des travaux susmentionnés nécessite le dépôt d'une déclaration préalable conformément au Code de l'Urbanisme susvisé.

DECIDE

- ARTICLE 1 :** de déposer une demande de déclaration préalable sur la parcelle cadastrée section A-1667, sise rue du Berry à Arques (62510), en vue de la remise en peinture d'un bâtiment.
- ARTICLE 2 :** Conformément à l'article R 421-5 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de LILLE peut être saisi par voie de recours dans un délai de deux mois à compter de la publication de cette décision.
- ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Omer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture

le 30 SEP. 2025 et publication ou
notification le 30 SEP. 2025

Monsieur le Maire

Benoît ROUSSEL



Maire de la commune
d'ARQUES
Benoît ROUSSEL
25 sept. 2025